

Motion 2724

Avenir des écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières nécessite beaucoup d'efforts de la part du corps enseignant, du personnel administratif et technique et des directions desdits établissements ;
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières engendre inévitablement des inégalités entre les établissements scolaires ;
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières diminue le temps à disposition du corps enseignant pour travailler à l'amélioration constante de cours ciblés sur une seule filière et sur un nombre limité de cours ;
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières diminue la faisabilité de projets pédagogiques englobant tous les élèves d'un établissement ;
- qu'il est plus difficile de définir et de maintenir une culture et une tradition dans les établissements qui abritent plusieurs filières que dans les établissements qui n'en ont qu'une ;
- que les informations, de par leur quantité et leur diversité, sont plus difficiles, dans ce cadre, à faire passer aux parents et aux élèves ;
- que les systèmes informatiques, les centres de documentation et les bureaux de gestion doivent répondre aux besoins de plusieurs filières en même temps et que cela engendre des coûts humains et financiers lourds et de nombreuses complications ;
- que le personnel administratif et technique, enseignant et de direction doit sans cesse répondre aux exigences de deux filières au lieu d'une seule ;
- que l'ouverture d'options complémentaires et spécifiques n'est pas garantie en raison d'un possible manque de masse critique ;
- que, dans chaque filière, le nombre des options offertes aux élèves est moindre que dans une école sans mixité des filières et que les élèves

peuvent alors être contraints de changer d'établissement pour faire ce qu'ils souhaitent ;

- que les équipes de direction des écoles à filières mixtes sont soumises à une grande pression et que les tâches qui leur incombent les contraignent souvent à augmenter leurs heures d'administration au détriment de leurs heures d'enseignement ;
- que les établissements à filières mixtes ne pallient ni ne compensent les lacunes de l'orientation à la fin du cycle d'orientation ;
- que le nombre d'écoles à filières mixtes semble inhérent aux volontés et aux changements de vision politique des conseillers d'Etat successifs,

invite le Conseil d'Etat

à présenter un rapport sur les écoles mixtes qui fera l'état des lieux des projets pédagogiques, des possibles difficultés rencontrées par le personnel et les élèves ainsi que des pistes d'amélioration.